

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3833)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 303

présenté par

M. Favennec, M. Demilly, M. Pancher, M. Folliot, M. Gomes, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer,
M. Jégo, M. Jean-Christophe Lagarde, Mme Sonia Lagarde, M. Piron, M. Rochebloine, M. Santini,
M. Sauvadet, M. Philippe Vigier et M. Weiten

ARTICLE 27 A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer l'article 27 A instaurant une taxe sur les huiles de palme :

- d'une part, cette taxe doit être décidée au sein d'un projet de loi de finances ;
- et d'autre part, aucune étude d'impact n'a été faite.

En outre, le Sénat, qui avait introduit cette taxe en 1^{ère} lecture, a fait machine arrière en seconde lecture, prenant conscience de la fragilité de la mesure.